



PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE COMMUNALE DU 28.05.2018

- Présidence : M. Nicolas Savoy, Syndic
- Présents : 99 personnes
Dont ont le droit de vote : 96 personnes
(Majorité à 46 voix pour les comptes et 49 voix pour les autres points)
- Excusés : Mme Sylvia Decrauzat, Mme Germaine Savoy, M. Maurice Dubey et M. Ernest Loosli
- Scrutatrice : M. Guy Gilliand et Mme Tatiana Aellen
- Mode de convocation : - insertion dans la feuille officielle n° 20 du 18 mai 2018
- affichage au pilier public
- convocation par tout-ménage
- sur le site Internet www.gletterens.ch
- Prise du procès-verbal : Christelle Bornand, Secrétaire communale

TRACTANDA

1. **Procès-verbal de l'Assemblée communale du 5 février 2018**
Il ne sera pas lu, ayant été inséré dans le bulletin d'informations communales numéro 60, mis à disposition à l'administration communale et sur le site Internet www.gletterens.ch.
2. **Comptes de fonctionnement et d'investissements 2017 :**
 - 2.1 Présentation des comptes de fonctionnement 2017
 - 2.2 Rapport de la commission financière
 - 2.3 Présentation des comptes d'investissements 2017
 - 2.4 Rapport de la commission financière
 - 2.5 Rapport de l'organe de révision
3. **Approbation des comptes de fonctionnement et d'investissements 2017**
4. **Approbation d'un leasing de 60 x CHF 1'247.15 pour l'achat d'un tracteur Iseki d'une valeur de CHF 70'000.-**
5. **Approbation d'un investissement complémentaire de CHF 150'000.- pour la mise en place d'un arrêt de bus bidirectionnel au croisement route de « Fin de Gros Bois » / route de Portalban**
6. **Approbation d'un investissement de CHF 202'000.- pour la mise en place de bornes électriques dans le port**
7. **Approbation d'un investissement de CHF 19'000 pour le changement en urgence de la PAC (chauffage air-eau) au club-house du tennis**

8. **Approbation du changement des statuts de l'Association du CO de la Broye**
9. **Abrogation du règlement scolaire de Delley-Portalban-Gletterens**
10. **Abrogation de la convention intercommunale pour l'accueil extra-scolaire des « Petits Lacustres »**
11. **Remplacement d'un membre de la commission de naturalisation**
12. **Divers**

A 20h00, l'Assemblée est déclarée ouverte. Au nom du Conseil communal, M. le Syndic souhaite la bienvenue aux citoyens présents et informe que l'Assemblée sera enregistrée.

1. **Procès-verbal de l'Assemblée communale du 5 février 2018**

Il ne sera pas lu, ayant été inséré dans le bulletin d'informations communales numéro 60, mis à disposition à l'administration communale et sur le site Internet www.gletterens.ch.

M. le Syndic dit les remarques d'un citoyen reçues par mail qu'il aimerait rajouter par rapport au procès-verbal, soit :

« 2.1 En moyenne il y a 500'000 CHF de plus au budget que dans les comptes chaque année sur les 7 dernières années, soit un total de 3,5 millions d'écart, entre les budgets et les comptes (avant amortissements extraordinaires).

3. Un citoyen relève que le plan financier présenté n'est qu'une analyse superficielle de la situation et ne permet pas d'avoir une vision d'avenir claire. Il est mentionné plusieurs éléments manquants. M. le Syndic promet un nouveau plan financier de qualité pour la prochaine assemblée.

« Taux d'imposition des communes ». A noter aussi qu'aucune commune de la Broye n'a prévu d'augmentation d'impôts en 2018. »

Le procès-verbal est approuvé par 94 voix pour, 0 contre et 2 abstentions.

2. **Comptes de fonctionnement et d'investissements 2017 :**

En préambule, M. Sébastien Guinnard, conseiller communal responsable du dicastère des finances explique qu'il y a une erreur dans le bilan 2017 qui a été relevée par une citoyenne il y a une semaine après la révision des comptes par l'organe de révision. Il s'agit des bâtiments vendus à l'AISDPG en 2016 qui devaient être enlevés du bilan. Le service des communes ainsi que l'organe de révision ont validé les rectifications suivantes :

Rectification bilan					
Cpte débité		Compte crédité		Libellé	Montant
990.332.00	Amortis. supplémentaire	1410.04	Place de jeux	Ajustement bilan suite vente bâtiments de l'école	1.00
990.332.00	Amortis. supplémentaire	1410.05	Place de Skater-Hockey		1.00
990.332.00	Amortis. supplémentaire	1430.01	Bâtiment scolaire		291'472.95
990.332.00	Amortis. supplémentaire	1410.06	Police du feu		79'248.70
2820.00	Autres réserves	990.482.00	Prélèvement sur des réserves	Ajustement bilan suite vente bâtiments de l'école	370'723.65

2.1 Présentation des comptes de fonctionnement 2017

M. Guinnard présente les comptes 2017 et relève les points qui ont été mentionnés dans le bulletin d'informations n° 60.

2.2 Rapport de la commission financière

M. Ariel Decrauzat, Président de la commission financière présente le rapport de la commission financière. M. Decrauzat explique que la commission financière se base sur le rapport de l'organe de révision. Une réserve a été émise car il n'y a pas de listes d'inventaire concernant les badges du port et les badges de la déchetterie. M. Decrauzat explique également qu'il y a un manque de suivi dans les débiteurs.

M. Decrauzat se tient à disposition de la Commune pour les aider à mettre à jour la liste des badges et des cartes de déchetterie ou pour les débiteurs. Il indique également qu'il n'y a pas eu de concordance avec la TVA et que le contrôle périodique des valeurs au bilan n'a pas été effectué. Il indique également qu'il y a une sous-couverture dans l'épuration.

M. Decrauzat revient également sur les écritures à rectifier au bilan. Il a également contacté la fiduciaire et le service des communes concernant les écritures manquantes au bilan et il a eu la confirmation que ces écritures peuvent s'effectuer dans l'exercice comptable 2017.

La commission financière propose d'approuver les comptes de fonctionnement 2017 avec les écritures rectificatives pour l'année 2017 et d'en donner décharge au Conseil communal.

M. le Syndic remercie M. Decrauzat ainsi que la commission financière pour son travail.

Questions :

Une citoyenne demande ce qu'il est noté dans le rapport de la commission financière par rapport à la modification du règlement relatif à la gestion des déchets.

M. le Syndic répond qu'il s'agit d'une modification du règlement communal concernant la couverture de la déchetterie qui a été mise à 70% (pourcentage exigé par le canton) au lieu de 100% et qui a été approuvé en Assemblée communale en 2014.

Une citoyenne intervient pour demander de refuser les comptes pour les motifs résumés suivants :

- Les comptes sont faux.
- Il y a une autre erreur dans la participation à l'AISDPG car le montant ne correspond pas aux comptes de l'AISDPG. Il y a une différence de CHF 2'021.65 en trop de charges dans les comptes communaux.
- Les amortissements obligatoires ne correspondent pas aux imputations internes des amortissements.
- La réserve de l'accueil extra-scolaire aurait dû être dissoute car tout a été transféré à l'AISDPG.
- Divers d'autres erreurs qui sont techniques dont elle ne va pas faire mention.
- Le rapport de l'organe de révision mentionne des réserves et des points qui ne sont pas conformes à la loi.

Madame la secrétaire répond en partie que :

- La différence de CHF 2'021.65 correspond à des frais de l'AISDPG de l'année 2015 qui ont été facturés par la Commune de Delley-Portalban en 2017.
- En ce qui concerne les problèmes d'amortissements, cela a été vérifié avec le service des communes.
- La liste des badges pour le port sera assez facilement effectuée. Par contre, dans le même compte il a également été mis les clés concernant l'électricité et qui ne sont pas répertoriées pour les anciennes.
- Pour pallier le manque de suivi administratif, Mme la secrétaire dit qu'une nouvelle collaboratrice a été engagée au 1^{er} janvier 2018.

2.3 Présentation des comptes d'investissements 2017

M. Sébastien Guinnard présente les comptes d'investissements et relève les points qui ont été mentionnés dans le bulletin d'informations n° 60.

2.4 Rapport de la commission financière

M. Ariel Decrauzat, Président de la commission financière, explique le rapport de la commission financière et recommande aux citoyens de valider les comptes d'investissements 2017 tels que présentés et d'en donner décharge au Conseil communal.

M. le Syndic remercie M. Decrauzat ainsi que la commission financière pour son travail.

2.5 Rapport de l'organe de révision

M. Sébastien Guinnard lit une partie du rapport de l'organe de révision qui a été inséré dans le bulletin d'informations communales n° 60 qui recommande d'approuver les comptes annuels 2017 avec un excédent de produits de CHF 97'391.86.

M. le Syndic remercie M. Sébastien Guinnard et indique que la corporation forestière va octroyer une subvention de CHF 15'000.- car le Conseil communal a décidé d'utiliser du bois suisse pour la construction de la passerelle.

3. Approbation des comptes de fonctionnement et d'investissements 2017

Les comptes de fonctionnement et d'investissements 2017 sont approuvés par 52 voix pour, 23 contre et 16 abstentions.

M. le Syndic remercie la Secrétaire communale pour la tenue des comptes et M. Sébastien Guinnard pour la présentation des comptes.

4. Approbation d'un leasing de 60 x CHF 1'247.15 pour l'achat d'un tracteur Iseki d'une valeur de CHF 70'000.-

M. Serge Bongard, conseiller communal responsable de la voirie, explique que le dernier tracteur, acheté en 1998 à CHF 60'000.-, n'a pas passé l'expertise. A fin mars 2018, les plaques ont été déposées. Une réparation a été devisée à env. CHF 16'000.-, sans l'embrayage.

Une citoyenne demande pourquoi ne pas l'acheter directement au lieu de faire un leasing, il y aurait une économie de CHF 5'000.-.

M. le Syndic répond que cela a été discuté au sein du Conseil communal. Si l'Assemblée communale refuse ce leasing, le Conseil communal proposera l'achat direct de ce tracteur. L'essentiel est que les employés communaux aient le matériel nécessaire pour assurer l'entretien de la Commune.

L'achat d'un tracteur Iseki en leasing de 60 x CHF 1'247.15 d'une valeur de CHF 70'000.- est acceptée par 94 voix pour, 0 contre et 2 abstentions.

5. Approbation d'un investissement complémentaire de CHF 150'000.- pour la mise en place d'un arrêt de bus bidirectionnel au croisement route de « Fin de Gros Bois » / route de Portalban

M. Nicolas Leuenberger, conseiller communal responsable des routes, présente cet investissement.

M. Leuenberger rappelle que suite au refus de la dernière assemblée communale pour construire un chemin pour piétons, le Conseil communal propose cette variante qui est optimale en matière de sécurité.

Le bus s'arrêterait uniquement sur un côté de route, il n'y a donc plus le danger de traverser la route pour les enfants.

Cet arrêt de bus sera officiel, il pourra être utilisé par tous les habitants de Fin de Gros-Bois.

Si cet investissement est refusé, un transport scolaire devra être organisé et le coût annuel s'élève à CHF 50'000.-.

Questions

M. Leuenberger répond à un citoyen qu'il y a deux abribus de prévus pour la mise à l'enquête.

Mme Crescence Ansermet, conseillère communale responsable des écoles, répond à un citoyen que pour diminuer les coûts des transports scolaires, les élèves seront mis à la ligne. Les Communes paieront donc les abonnements. Le but est d'avoir tous les élèves à la ligne en 2019-2020 avec un budget de CHF 70'000.-. Elle précise que les élèves seront considérés comme passagers, cela pourrait faire augmenter les cadences de cette ligne de bus.

L'investissement complémentaire de CHF 150'000.- pour la mise en place d'un arrêt de bus bidirectionnel au croisement route de « Fin de Gros Bois » / route de Portalban est approuvé par 90 voix pour, 3 contre et 3 abstentions.

6. Approbation d'un investissement de CHF 202'000.- pour la mise en place de bornes électriques dans le port

M. le Syndic dit que cet investissement avait été largement refusé lors de l'Assemblée communale de décembre 2017 mais il avait été mal présenté par le Conseil communal. Etant donné qu'il s'agit d'un enjeu économique, cet investissement est à nouveau présenté à l'Assemblée communale. M. le Syndic passe la parole à M. Sébastien Guinnard, conseiller communal responsable du port.

M. Guinnard présente cet investissement ainsi que des chiffres concernant le port. Il y a un bénéfice annuel d'env. CHF 100'000.- concernant le port.

L'organisation des places d'amarrage a été améliorée. Il y a actuellement 297 places d'amarrage. La location des places d'amarrage varie en fonction de la grandeur des bateaux et s'élève entre CHF 1'200.- et CHF 3'400.-. Quant au droit de boucle, il s'élève entre CHF 10'000.- et 21'000.- pour les locataires n'habitant pas Gletterens.

Il y a une tendance d'avoir des bateaux plus grands et dont la majorité nécessite de l'électricité. Le port de Gletterens est un des plus chers ports du lac de Neuchâtel.

M. Guinnard passe la parole à M. Johann Corminboeuf de l'entreprise Cinelec qui s'est occupé de faire le contrôle électrique OIBT.

M. Corminboeuf informe que les installations fixes étaient conformes mais tous les systèmes de raccordement avec rallonge sont totalement illicites et dangereux dans un port. Ce qui est demandé, c'est d'avoir des installations fixes (bornes) avec un maximum de quatre prises pour avoir une répartition correcte. La majorité des ports ont installé des bornes fixes pour les alimentations électriques.

M. Corminboeuf répond à un citoyen que la Commune a choisi de mettre des potelets électriques avec des prises sur le côté.

M. le Syndic explique les zones qui seront équipées de bornes électriques et indique qu'il n'y a aucun souci avec la Grande Carrière pour cette électrification. La seule restriction est de ne pas effectuer d'éclairage trop intensif. M. le Syndic indique également que le prix du kWh va baisser car le prix était surévalué par rapport aux prix du marché.

M. le Syndic répond à un citoyen qu'une borne électrique en aluminium a une durée de vie entre 14 et 18 ans.

M. Guinnard prend note de la remarque d'une citoyenne d'effectuer un amortissement comptable sur cet investissement.

M. le Syndic répond que la Commune n'est pas soumise à effectuer un marché public car le montant se situe en-dessous de CHF 235'000.-.

M. le Syndic répond à un citoyen que des avis ont été pris auprès des locataires du port qui ont l'électricité.

M. le Syndic répond à un citoyen qu'il y aura un forfait de CHF 80.- ainsi que la consommation électrique.

Un citoyen indique que la Commune de Portalban facture CHF 220.- de taxe par raccordement + la consommation électrique.

M. le Syndic remercie M. Johann Corminboeuf de s'être déplacé et pour ses explications.

L'investissement de CHF 202'000.- pour la mise en place de bornes électriques dans le port est approuvée par 73 voix pour, 6 contre et 17 abstentions.

7. Approbation d'un investissement de CHF 19'000 pour le changement en urgence de la PAC (chauffage air-eau) au club-house du tennis

M. Guinnard explique que, malheureusement, l'installation n'était plus sous garantie mais le Conseil communal a pu négocier le prix auprès du Groupe E.

Une citoyenne demande s'il n'aurait pas mieux valu mettre ce montant directement dans le fonctionnement.

M. Guinnard lui répond qu'il s'agit d'une charge à passer dans les investissements et non dans le fonctionnement et qu'il a vérifié auprès du service des communes.

L'investissement de CHF 19'000.- pour le changement en urgence de la PAC (chauffage air-eau) au club-house du tennis est approuvé par 90 voix pour, 0 contre et 6 abstentions.

8. Approbation du changement des statuts de l'Association du CO de la Broye

M. le Syndic dit que ces changements sont principalement dûs à la fusion de la Commune de Villarepos avec les communes de Courtepin, Barberêche et Wallenried et ne fait plus partie du CO de la Broye, au nouveau CO qui va se construire à Cugy et à la nouvelle loi scolaire.

L'approbation du changement des statuts de l'Association du CO de la Broye est approuvé par 92 voix pour, 0 contre et 4 abstentions.

9. Abrogation du règlement scolaire de Delley-Portalban-Gletterens

Mme Crescence Ansermet informe qu'un nouveau règlement scolaire est émis par l'ASDPG.

L'abrogation du règlement scolaire de Delley-Portalban-Gletterens est approuvé à l'unanimité.

10. Abrogation de la convention intercommunale pour l'accueil extra-scolaire des « P'tits Lacustres »

Mme Crescence Ansermet informe qu'un nouveau règlement de l'accueil extra-scolaire est émis par l'ASDPG.

L'abrogation de la convention intercommunale pour l'accueil extra-scolaire des « Petits Lacustres » est approuvée par 95 voix pour, 0 contre et une abstention.

11. Remplacement d'un membre de la commission de naturalisation

Le Conseil communal présente la candidature de Mme Caroline Egger.

Mme Caroline Egger est élue par acclamation en tant que membre de la commission de naturalisation.

12. Divers

PAL

M. le Syndic dit que le Seca a émis son préavis de synthèse. Suite à l'analyse de ce préavis, la Commune avait jusqu'au 18 mai dernier pour donner des observations. La Commune devrait recevoir d'ici deux mois la décision de la DAEC.

PAD

M. le Syndic dit qu'il n'y a pas grand-chose de nouveau car il est lié avec le PAL. Il y a quelques modifications qui ont été discutées avec le propriétaire,

soit l'abandon de la zone résidentielle, l'abandon de la dérogation à la hauteur. Le propriétaire a indiqué qu'il avait un nouveau partenaire commercial. La Commune a indiqué dans son préavis un délai de six mois pour justifier la zone d'intérêt général et un délai de cinq ans pour la réalisation. Sinon la Commune pourrait demander le dézonement de cette parcelle.

Desserte postale

M. le Syndic dit que, lors de la séance de La Poste, il n'y aurait plus de distribution dans la zone touristique. Suite à cela, le Conseil communal a contacté la Poste pour remédier à cette solution.

La Poste va proposer aux personnes situées dans la zone touristique (hors zone caravaning) qu'elles auraient la possibilité d'installer une boîte aux lettres pour être servis par le service à domicile. En ce qui concerne le caravaning, il y aura également la possibilité d'avoir un service à domicile. Toutes les personnes concernées recevront ou ont déjà reçu une information de La Poste.

Bâtiment communal

M. le Syndic dit que le Conseil communal va analyser la réaffectation des locaux.

Route Champs Allemands

La route devrait rouvrir jeudi si la météo le permet. Le premier enrobé sera posé cette semaine et la deuxième couche sera posée l'année prochaine avec le marquage final.

M. le Syndic remercie, au nom du Conseil communal, les citoyens présents d'avoir assisté à cette Assemblée ainsi que la bonne tenue de cette dernière. M. le Syndic remercie ses collègues du Conseil communal, la secrétaire communale, les employés communaux et de l'administration pour tout le travail fourni. M. le Syndic invite les citoyens à prendre le traditionnel verre de l'amitié au restaurant de la Croix-Fédérale et souhaite un bel été à toute l'Assemblée.

Fin de la séance à 22h05.



La Secrétaire : Christelle Bornand



Le Syndic : Nicolas Savoy

Approuvé en séance de Conseil communal le 12.06.2018.